



Avis défavorable demande de détachement

Par **Jlouis53**, le 19/11/2023 à 18:34

Bonjour, j'ai effectué une demande de détachement à laquelle mon administration d'origine a répondu défavorablement invoquant la nécessité de service. Un avis favorable a été émis pour la demande de disponibilité de ma responsable... Je suis secrétaire administrative titulaire. Pouvez-vous me confirmer que dans le cas d'un avis défavorable c'est l'administration d'accueil qui décide si elle se soumet ou non à l'avis de l'administration d'origine. La nécessité de service bien que ne se justifiant pas dans mon cas peut retarder le départ. Je vous remercie

Par **Marck.ESP**, le 19/11/2023 à 18:54

Bienvenue

De mémoire, il me semble que l'administration d'accueil ne s'en remet par obligatoirement à l'avis négatif de l'administration d'origine pour une demande de détachement, mais ma réponse n'est prononcée que de mémoire...

D'abord, il serait utile que vous précisiez à quel corps vous appartenez.

Par **Jlouis53**, le 19/11/2023 à 19:57

Bonsoir

Comme indiqué dans mon message j'appartiens au corps des secrétaires administratives
Merci et bonne fin de journée

Par **Marck.ESP**, le 19/11/2023 à 20:45

J'ai lu, mais je ma question concernait l'administration, intérieur et outre-mer, police, justice, cour d'appel ?

Ce dossier, sans savoir s'il peut vous aider.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-sylvain-bouchon/refus-detachement-fonctionnaire-motif-necessites>

Le ministère a peut-être aussi un avis à émettre ?

<https://www.emploi-collectivites.fr/avis-defavorable-detachement-qr-13841.htm>

Avez vous pris contact avec une organisation syndicale représentative ?